

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

11 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes HIBERT, LAYRAC, MANDOCE, PRIVAT, TIERRET; Mrs AUGUY, DELAGNES, GIRARDIN, HORVILLE, POUJOL, SCHEUER, SOLLADIE,

Procuration : Madame Laurence GAULTIER a donné procuration à Madame Colette PRIVAT
Monsieur Olivier VALETTE a donné procuration à Monsieur Bernard SCHEUER

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DELAGNES

1) VOTE DES BUDGETS

BUDGET LES GINESTES

a) Compte de gestion et compte administratif 2020

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le compte de gestion 2020 de la Trésorerie d'Espalion du budget Annexe « Les Ginestes ».

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	79 115 76 €	77 857.40 €
Investissement	0 €	79 115.76 €

Monsieur le Maire informe que l'excédent reporté de ce budget qui s'élève à 1 258.36 € (77 857.40 € + 1 258.36 € = 79 115.76 €) et rappelle à l'assemblée la délibération du 20-02-2020 sur le budget primitif qui « **accepte** » la clôture de celui-ci dès que les écritures comptables seront réalisées ». Ainsi Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ce budget est clôturé. Hors la présence de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe des Ginestes par 13 voix « pour ».

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

b) Compte de gestion et compte administratif 2020

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le compte de gestion 2020 de la Trésorerie d'Espalion du budget du Photovoltaïque. Il indique qu'il n'y a pas eu d'écriture sur cet exercice, le résultat au 31 décembre 2020 est donc de zéro. Hors la présence de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe du Photovoltaïque par 13 voix « pour ».

c) Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe Photovoltaïque pour l'exercice 2021. Il présente le budget primitif qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	9 185.00 €
Recettes	9 185.00 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	9 110.48 €
Recettes	9 110.48 €
TOTAL BUDGET	
	18 295.48 €

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à présenter le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, après en avoir délibéré et à l'unanimité : **Vote** le budget primitif 2021 du Photovoltaïque.

BUDGET EAU

d) Compte de gestion et compte administratif 2020

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du Budget annexe de l'Eau. Il présente le compte de gestion qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	168 406.83 €
Recettes	184 808.31 €
Excédent de l'année	16 401.48 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	26 029.52 €
Recettes	27084.31 €
Excédent de l'année	1 054.79 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 du Budget annexe de l'Eau par 13 voix « pour ».

e) Budget Annexe Eau - Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte de gestion et administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe Eau.

Ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 qui s'établit comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
	Recettes	Année 2020	184 808.31 €
	Dépenses	Année 2020	168 406.83 €
Résultat de l'exercice :			16 401.48 €
Résultats antérieurs reportés :			173 268.05 €
Résultats à affecter : solde d'exécution positif			189 669.53 €
SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT			
	Recettes	Année	27 084.31 €
	Dépenses	Année	26 029.52 €
D001 Besoin de financement :			0.00 €
R001 Excédent de financement :			1 054.79 €
Résultat antérieur reporté : Excédent			15 315.40 €
			solde d'exécution 16 370.19 €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT			
Restes à réaliser recettes :			0.00 €
Restes à réaliser dépenses :			5 000.00 €
Besoin de financement sur restes à réaliser			- 5 000.00 €
RESTE A REPORTER EN INVESTISSEMENT R001			16 370.19 €
RESTE A REPORTER EN FONCTIONNEMENT R 002			189 669.53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

f) Budget Primitif 2021 – Annexe Eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021. Il présente le budget primitif qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	324 650.00 €
Recettes	324 650.00 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	268 500.00 €
Recettes	268 500.00 €
TOTAL BUDGET	
	593 150.00 €

Monsieur le Maire expose invite ensuite les conseillers municipaux à présenter le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations. Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède, après en avoir délibéré et à l'unanimité : **Vote** le budget primitif 2021 de l'eau.

BUDGET PRINCIPAL

g) Compte de gestion et compte administratif 2020

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le compte de gestion 2020 de la Trésorerie d'Espalion du budget principal de la Commune.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	964 084.75 €
Recettes	1 045 311.00 €
Excédent de l'année	81 226.25 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	749 000.60 €
Recettes	837 951.10 €
Excédent de l'année	88 950.50 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget principal de la Commune par 13 voix « pour ».

h) Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte de gestion et administratif de l'exercice 2020 pour le budget principal de la Commune. Ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 qui s'établit comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
	Recettes Année 2020	1 045 311.00 €
	Dépenses Année 2020	964 084.75 €
Résultat de l'exercice :		81 226.25 €
Résultats antérieurs reportés :		246 383.03 €
Résultats à affecter : solde d'exécution positif		327 609.28 €

SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT		
	Recettes Année	837 951.10 €
	Dépenses Année	749 000.60 €
D001 Besoin de financement :		88 950.50 €
R001 Excédent de financement :		88 950.50 €
Résultat antérieur reporté : Déficit		- 192 501.05 €
	solde d'exécution	- 103 550.55 €

SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser recettes :	395 000.00 €
Restes à réaliser dépenses :	395 000.00 €
Besoin de financement sur restes à réaliser	0.00 €

RESTE A REPORTER EN INVESTISSEMENT D001	103 550.55 €
--	---------------------

1068	103 550.55 €
-------------	---------------------

RESTE A REPORTER EN FONCTIONNEMENT R 002	224 058.73 €
---	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

i) Budget Primitif 2021 – Budget principal de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2021 de la Commune. Il présente le budget primitif qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 071 000.00 €
Recettes	1 071 000.00 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 192 000.00 €
Recettes	1 192 000.00 €
TOTAL BUDGET	
2 263 000.00 €	

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à présenter le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations. Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **Vote** le budget primitif 2021 du Budget Principal de la Commune.

2) Vote du taux des taxes 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux de la commune votés en 2020. Il propose à l'assemblée de maintenir les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation 5.15 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 10.55 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 45.92 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à la majorité les taux de taxes suivants pour l'année 2021 :

- Taxe d'habitation 5.15 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 10.55 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 45.92 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote du Taux des Taxes.

3) Plan de financement Aménagement tour de ville 1^{ère} et 2^{ème} tranche.

Plan de financement Centre bourg – Tour de ville 1^{ère} tranche

Le projet d'aménagement du Tour de ville est lancé depuis le mois de Juillet. Après étude l'avant-projet définitif estime les travaux à 697 941 € HT sur l'ensemble du marché. La première tranche de travaux est de 454 513.00 € H.T., la deuxième elle est de 227 018 € H.T. Ainsi Monsieur le Maire propose reprendre le plan de financement établi par délibération du 21-01-2020 de la manière suivante pour être en adéquation avec les arrêtés des partenaires financiers. Il propose le plan de financement suivant :

ORGANISME	TAUX	MONTANT SOLLICITE
Etat (enveloppe 454 513.00 €)	31.81%	153 668.25 €
Département	30.00%	209 382.30 €
Région	15.00%	104 691.15 €
TOTAL		467 741.70 €
Autofinancement		230 199.30 €
Total Opération		697 941.00 €

Le Conseil municipal de la commune de Saint Côme d'Olt après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de solliciter les subventions aux différents partenaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour ces demandes

Plan de financement Centre bourg – Tour de ville 2ème tranche

Le projet d'aménagement du Tour de ville est lancé depuis le mois de Juillet. Après étude l'avant-projet définitif estime les travaux de la deuxième tranche est de 227 018.00 € H.T. Ainsi Monsieur le Maire propose reprendre le plan de financement pour la subvention DETR 2021. Il propose le plan de financement suivant :

ORGANISME	TAUX	MONTANT SOLLICITE
Etat	35%	79 456.30 €
Autofinancement		148 000.00 €
Total Opération		227 018.00 €

Le Conseil municipal de la commune de Saint Côme d'Olt après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de solliciter les subventions aux différents partenaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour ces demandes

4) Avenant Maitrise d'œuvre Plateau de Sport

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-387 en date du 24 juillet 2018 qui proposée une opération d'un montant de 100 000 € et la délibération n° 71-2020 en date du 3 septembre 2020 reprenant le plan de financement. Il informe le conseil municipal que le montant des travaux est estimé à :

- **Travaux : 393 702.35 €**
- **Maitrise d'œuvre : 21 653.63 €**
- **TOTAL = 415 355.98 €**

Ainsi Monsieur le Maire propose reprendre le plan de financement suivant :

Partenaires	Taux	Montant à Solliciter
Subvention CDOS	5.00 %	20 767.80 €
Subvention Communauté de communes	2.41 %	10 000.00 €
Subvention Région 30% ou plafond (22800 €)	5.49 %	22 800.00 €
Subvention Conseil Départemental	40.00 %	166 142.39 €
Subvention LEADER	27.10%	112 603.00 €
TOTAL	80%	332 313.19 €
Autofinancement	20%	83 042.79 €

Le Conseil municipal de la commune de Saint Côme d'Olt après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce projet,
- **ACCEPTE** de solliciter les subventions aux différents partenaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour ces demandes

5) Plan de financement Aire de Jeux

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 12 novembre 2020, un groupe d'élus devait travailler sur l'aménagement d'une aire de jeu dans le Jardin communal qui se situe derrière la chapelle des pénitents. En effet ce jardin est extrêmement fréquenté l'été mais il n'est pas clôturé et les jeux sont obsolètes. Ce groupe composé de : Michel GIRARDIN, Ginette TIERRET, Laurence GAULTIER, Colette PRIVAT, Cécile GUIRAL, Valérie MANDOCE, Marc AUGUY et Amélie LAYRAC a travaillé sur des modules de jeux adaptés à l'ensemble de la population et devra être un lieu de rencontre intergénérationnelle. Monsieur le Maire expose que suite à une consultation des entreprises, le coût des travaux est estimé à 61 798.00 € H.T.

Ainsi Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions et propose le plan de financement suivant :

Partenaires	Taux	Montant à Solliciter
Subvention Région	35 %	21 629.30 €
Subvention Conseil Départemental	35%	21 629.30 €
Total	70 %	43 258.60 €
Autofinancement	30%	18 539.40 €

Le Conseil municipal de la commune de Saint Côme d'Olt après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet,
- **ACCEPTE** de solliciter les subventions aux différents partenaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour ces demandes.

6) Plan de financement Chauffage Ecole

Monsieur le Maire, sous couvert de Madame Cécile Guiral, 1^{ère} adjointe en charge de l'école publique et de Monsieur Marc Auguy, Conseiller municipal délégué à la vie quotidienne expose au Conseil Municipal que le chauffage de l'école ne fonctionne plus. L'entreprise qui réalise la maintenance du chauffage de l'école a informé la Commune qu'il était urgent de changer le système de chauffage car il ne pourra tenir pour les années prochaines.

Monsieur le Maire expose que le coût des travaux est estimé à :

- Etude thermique	2 900.00 €
- <u>Chauffage</u>	<u>107 314.00 €</u>
- Total	111 004.00 €

Ainsi Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions et propose le plan de financement suivant :

Partenaires	Taux	Montant à Solliciter
Subvention ADEME	70 %	77 702.80 €
Autofinancement	30%	33 301.20 €

Le Conseil municipal de la commune de Saint Côme d'Olt après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet,
- **ACCEPTE** de solliciter les subventions aux différents partenaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour ces demandes.

7) Plan de financement Médiathèque (Mobilier et matériel, Personnel, Informatisation et numérisation)

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours dans le château (Mairie) pour accueillir la nouvelle médiathèque. Il expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir du mobilier adapté à ce lieu. Après étude des besoins, le coût d'acquisition de ce mobilier est estimé à 30 000.00 €.

Ainsi Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions et propose le plan de financement suivant :

Partenaires	Taux	Montant à Solliciter
Subvention DRAC	40 %	12 000.00 €
Subvention ETAT	20 %	6 000.00 €
Subvention Conseil Départemental	20 %	6 000.00 €
TOTAL	80 %	24 000.00 €
Autofinancement	20 %	6 000.00 €

Le Conseil municipal de la commune de Saint Côme d'Olt après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet,
- **ACCEPTE** de solliciter les subventions aux différents partenaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour ces demandes.

8) Acquisition des terrains des sources de Guzoutou

Monsieur le Maire expose au conseil que la Commune doit acquérir les terrains aux sources de Guzoutou pour se mettre en conformité avec l'arrêté de DUP du Captage d'eau de Guzoutou et permettre de réaliser les travaux de clôture du Périmètre de Protection Immédiat des sources. Monsieur le Maire expose qu'il convient d'acquérir les terrains suivants :

PROPRIETAIRE	PARCELLE CADASTRALE	SUPERFICIE	PRIX TOTAL D'ACQUISITION	NOM DU NOTAIRE
M. Hibert Paul	Partie de parcelle F 590	576 m ²	538.00 €	Maître Palous
Indivision Catays - Triadou	Parcelle F 589	6439 m ²	3 091.00 €	Maître Espinasse
M. et Mme Lacan Christian	Partie de parcelle F 563	235 m ²	500.00 €	Maître Palous
M. Lacan Christian et Mme Teyseyre Alice	Partie de parcelle F 591	997 m ²	749.00 €	Maître Palous
Commune de Lassouts (Bien sans Maître Marcihacy)	Partie de Parcelle F 592	3 070 m ²	1 785.00 €	Maître Palous
TOTAL			6 663.00 €	

Le Conseil municipal de la commune de Saint Côme d'Olt après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet,
- **ACCEPTE** d'acquérir les parcelles suivantes au prix énoncés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir (acte notarié et autres) pour ces acquisitions.

9) Dissimulation des réseaux Route de Boraldette

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de **Route de la Boraldette**, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux. Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** Route de la Boraldette est estimé à **210 876,47 € Euros H.T.**

La **participation** de la Commune portera sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **63 262,94 € Euros**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise CEGELEC RODEZ INFRASTRUCTURES titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet est estimé **36 930,97 € Euros H.T.** La participation de la commune portera sur **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **18 465,49 € Euros**, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement, une copie sera transmise par le S.I.E.D.A. à la Mairie.

En complément des travaux ci-dessus il est nécessaire de traiter **l'éclairage public**. Le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à **30 384,39 Euros H.T.**

Une aide de 30 % sur le montant ci-dessus, est apportée par le SIEDA, le cas échéant limité à **350 € par luminaire**.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 6 076,88 €.

En conclusion la contribution de la commune sur les travaux d'éclairage public est de 23 034,39 + 6 076,88 = 29 111,27 € (cf plan de financement).

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ce document permet à la collectivité :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, par une opération d'ordre budgétaire, instruction M14 – au compte 2315 pour les dépenses et au compte 13258 pour les recettes et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité

- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion des travaux d'éclairage public.
- Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

10) Attribution du marché « Aménagement du Centre Bourg » et de la « Création du Plateau de Sport

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-387 en date du 24 juillet 2018 qui proposée une opération d'un montant de 100 000 € et la délibération n° 71-2020 en date du 3 septembre 2020 reprenant le plan de financement.

Il informe le conseil municipal que le montant des travaux est estimé à :

- **Travaux : 393 702.35 €**
- **Maitrise d'œuvre : 21 653.63 €**
- **TOTAL = 415 355.98 €**

Ainsi Monsieur le Maire propose reprendre le plan de financement suivant :

Partenaires	Taux	Montant à Solliciter
Subvention CDOS	5.00 %	20 767.80 €
Subvention Communauté de communes	2.41 %	10 000.00 €
Subvention Région 30% ou plafond (22800 €)	5.49 %	22 800.00 €
Subvention Conseil Départemental	40.00 %	166 142.39 €
Subvention LEADER	27.10%	112 603.00 €
TOTAL	80%	332 313.19 €
Autofinancement	20%	83 042.79 €

Le Conseil municipal de la commune de Saint Côme d'Olt après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce projet,
- **ACCEPTE** de solliciter les subventions aux différents partenaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour ces demandes

11) Questions diverses

* Pavillon de chasse

Aujourd'hui le local de chasse est en plein cœur de village. La solution envisagée serait de la déplacer à l'arrière des services techniques.

D'autre part, la Mairie et la CCCLT reçoivent des demandes de création d'une micro crèche sur St Côme. L'emplacement idéal pour cette structure serait le local actuel de la chasse.

* Adressage

Monsieur le Maire explique les étapes de l'adressage et expose les nouveaux noms.

Monsieur Solladié demande quel sera le coût pour les contribuables ? Il n'y aura pas de coûts mais des démarches auprès des services publics.

* Food Trucks :

Mme Gosselin et Monsieur Hermua demande un emplacement sur la commune. Il faudra donner une réponse.

Pour ne pas rentrer en concurrence avec les restaurants, il est proposé de laisser l'emplacement devant la boucherie le dimanche soir.

Il faudra partager le domaine public, ne pas être une verrue et ne pas faire concurrence aux commerces existants sur la commune.

* Centre de Loisir :

Lors des vacances scolaires de Février le centre social sera présent à l'école de St Côme pour les 6-12 ans du 15 au 26 Février 2021.

* Cimetière :

Colette Privat et Laurence Gaultier travaillent sur le règlement du cimetière. Il a été transmis à Monsieur Carrié-Vaysset pour qu'il donne son avis.

* Sécurité :

Monsieur Burguière de la Direction des Routes du Département avance sur ce dossier. Monsieur le Maire relance M. Burguière et M. Perez d'Aveyron Ingénierie pour que la sécurisation de la commune se mette en place.

* Bibliothèque:

Les bénévoles ont travaillé sur la charte, la convention entre la Commune et les Bénévoles. Colette Privat a travaillé également sur ce dossier. Il conviendra de passer ces documents et les modalités du fonctionnement de la bibliothèque lors d'un prochain conseil municipal.

* Inondation:

Lors de la dernière crue, il n'y a pas eu d'alerte. Monsieur le Maire explique qu'il y a eu un dysfonctionnement des services de l'Etat. Madame Hibert indique qu'il faut prévoir une barrière. Monsieur Poujol expose qu'il est interdit de mettre une barrière pour barrer la route. Cécile Hibert expose qu'il conviendra de réfléchir à mettre en place quelque chose pour éviter que des personnes s'engagent sur la route en cas d'inondation.

* Journal municipal :

Le journal municipal est imprimé. Patrick Horville explique que lorsque le conseil municipal est terminé, il conviendra de répartir entre élus les imprimés pour une distribution dans les boîtes à lettres des Saint Cômôis.